



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 mars 2006
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixantième session**
Points 14, 15, 24, 31, 38, 48, 52,
57, 62 et 108 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité
Soixante et unième année**

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

**Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq
et de l'agression iraquienne contre le Koweït**

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes
des territoires occupés**

**Souveraineté permanente du peuple palestinien
dans le territoire palestinien occupé, y compris
Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan
syrien occupé sur leurs ressources naturelles**

Le sport au service de la paix et du développement

Développement durable

Activités opérationnelles de développement

**Développement social, y compris les questions
relatives à la situation sociale dans le monde
et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés
et à la famille**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 15 mars 2006, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent des Émirats arabes unis
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué de presse
publié à l'occasion de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil des ministres
du Conseil de coopération du Golfe, tenue à Riyad le 1^{er} mars 2006 (voir annexe).



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 14, 15, 24, 31, 38, 48, 52, 57, 62 et 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Abdulaziz N. **Al-Shamsi**

**Annexe à la lettre datée du 15 mars 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Communiqué de presse publié à l'occasion
de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil
des ministres du Conseil de coopération du Golfe**

Riyad, 1^{er} mars 2006

Le 1^{er} mars 2006, le Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe a tenu sa quatre-vingt-dix-huitième session à Riyad sous la présidence du Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis et Président de la session en cours du Conseil des ministres, S. A. le cheikh Abdallah Bin Zayed Al Nahyan. Était également présent le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, S. E. M. Abd Al-Rahman Bin Hamad Al-Attiya.

Le Conseil des ministres a exprimé sa profonde peine à la suite du décès de l'Émir du Koweït, le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, et du Premier Ministre des Émirats arabes unis et Émir de Doubaï, le cheikh Maktoum Bin Rached Al Maktoum. Il a présenté ses condoléances au souverain du Royaume de Bahreïn, S. M. le Roi Hamad Bin Issa Al Khalifa, pour la perte de son fils, le Prince Faysal.

Le Conseil des ministres a adressé ses félicitations aux personnalités suivantes à l'occasion de leur prise de fonctions : S. A. le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir du Koweït; S. A. le cheikh Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, prince héritier du Koweït; S. A. le cheikh Mohammad Bin Rached Al Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Émirats arabes unis et Émir de Doubaï; S. A. le cheikh Nasser Al-Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah, Premier Ministre du Koweït; le cheikh Mohammad Al-Sabah Al-Salem Al-Sabah, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït; et S. A. le cheikh Abdallah Bin Zayed Al Nahyan, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis.

Questions économiques

Le Conseil des ministres a pris connaissance des rapports et comptes rendus d'un certain nombre de réunions de commissions ministérielles, ainsi que de rapports sur la coopération économique.

Le Conseil des ministres a examiné les résultats de la dix-huitième réunion de la Commission de coopération électrique, tenue en septembre 2005, notamment les recommandations concernant la participation des États membres au projet de réseau électrique, le développement de la base de données sur l'électricité et les ressources en eau, la poursuite de l'application des normes électriques et hydrologiques adoptées à titre expérimental, et l'établissement d'un atelier de travail sur la rationalisation de l'exploitation des ressources en eau à l'occasion de la semaine de l'eau qui serait organisée dans la région du Golfe en mars 2006.

Le Conseil des ministres a également examiné les résultats de la quatrième réunion de la Commission de coopération pour la gestion des ressources en eau,

tenu en septembre 2005, notamment les recommandations concernant la poursuite de l'étude détaillée consacrée à la création d'un réseau d'alimentation en eau entre les États membres, l'établissement de priorités pour la recherche en matière de dessalement et l'examen des modalités de financement. Il a approuvé la recommandation qui lui a été soumise par les deux commissions susmentionnées et qui prévoit la fusion de celles-ci en une seule commission de la coopération électrique et hydrologique.

S'agissant de la coopération pétrolière, le Conseil des ministres a examiné le compte rendu de la vingt-sixième réunion de la Commission de coopération pétrolière, tenue en novembre 2005, notamment la décision que la Commission a prise de mener à terme une étude consacrée à la création d'un Centre d'études stratégiques et de recherche en matière d'énergie commun aux États membres, les recommandations de l'équipe responsable des questions d'énergie intéressant les États membres et du groupe de travail chargé de suivre l'application des conventions internationales sur le changement climatique, et l'évolution de la situation quant à la coopération des États membres dans le cadre des projets d'exploitation de minerais (les conclusions devant être communiquées aux services compétents), et a fait le point de la coopération entre les États membres et l'Europe et entre les États membres et la Chine dans le domaine de l'énergie.

Le Conseil des ministres a examiné le procès-verbal de la vingt-quatrième réunion de la Commission de coopération industrielle, tenue en novembre 2005, notamment les questions concernant le secrétariat technique chargé de la lutte antidumping, l'élaboration d'une stratégie globale pour les exportations des États membres et l'établissement du texte d'application de la loi relative au régime industriel unifié des États membres.

Le Conseil des ministres a examiné le procès-verbal de la trente-troisième réunion de la Commission de coopération commerciale, tenue en novembre 2005, notamment les questions concernant les obstacles entravant les échanges commerciaux, la création d'un office du Golfe pour le commerce électronique, et la mise en service d'un comité des directeurs des institutions et marchés financiers et d'un comité chargé des relations avec l'Organisation mondiale du commerce dans le cadre du Conseil de coopération du Golfe.

Conformément à la décision que le Conseil suprême a prise à sa vingt-sixième session, tenue en décembre 2005, au sujet du projet d'intégration des secteurs des transports des États membres, le Conseil des ministres a demandé à la Commission des transports et des communications d'étudier la question sous tous les angles et de lui soumettre ses conclusions.

Le Conseil des ministres a examiné les différents rapports d'étude du secrétariat général concernant le projet de création d'un réseau d'alimentation en eau et le projet d'établissement d'un réseau ferroviaire entre les États membres.

Le Conseil des ministres a examiné la note du secrétariat général sur les relations entre les États membres et les autres pays et les groupes internationaux et s'est félicité des progrès accomplis jusqu'ici dans les négociations entre les États membres et la République populaire de Chine.

Ressources humaines et environnement

Le Conseil des ministres a passé en revue les procédures et les mécanismes d'exécution nationaux que les États membres ont adoptés pour mettre en œuvre les décisions du Conseil suprême visant à élargir la couverture du régime d'assurance dont bénéficient les ressortissants d'États membres vivant à l'étranger.

Soucieux de renforcer les systèmes de protection sociale et les régimes des pensions civiles des États membres, le Conseil des ministres a demandé à la Commission de coopération financière et économique de suivre de près la proposition relative à la création d'un fonds d'investissement commun aux régimes des pensions civiles et aux systèmes de protection sociale des États membres.

Le Conseil des ministres a passé en revue les mesures qui ont été prises pour assurer le suivi des décisions du Conseil suprême relatives à l'enseignement et s'est félicité du rôle joué par le scoutisme auprès des jeunes dans les États membres ainsi que de ses contributions dans le domaine du volontariat et de ses activités humanitaires dans les États membres et à l'étranger.

Questions militaires

Le Conseil des ministres a pris note des activités de coopération militaire menées dans les différents secteurs, notamment le début de l'étude consacrée à la proposition du Serviteur des deux Lieux saints visant à accroître les forces de « Dar' al-Djazira » (Bouclier de la Péninsule) et la poursuite des projets militaires conjoints, qu'il s'agisse de l'établissement de réseaux de communication sûrs ou de la ceinture de coopération.

Le Conseil des ministres s'est félicité des mesures adoptées et des études effectuées et a souligné qu'il importait de mener à terme les différents aspects de la coopération militaire à la lumière des décisions prises à ce sujet.

Coordination et coopération en matière de sécurité

Le Conseil des ministres a pris connaissance de la note du secrétariat général concernant les activités de coordination et de coopération en matière de sécurité menées entre la session précédente et la session en cours. Il a exprimé sa satisfaction devant les mesures que les États membres ont prises pour appliquer les différentes décisions sur la question, notamment la mise en place des mécanismes nécessaires pour lutter contre le terrorisme, l'intensification des contacts et des échanges d'informations entre les services de sécurité des États membres, et les progrès accomplis en vue de la délivrance de cartes d'identité « intelligentes » à usages multiples. Ces cartes faciliteront les déplacements des ressortissants des États membres dans la région du Golfe, ainsi que la circulation des biens entre les États membres, ce qui ne manquera pas d'entraîner une augmentation du volume des échanges commerciaux entre ces derniers.

Lutte contre le terrorisme

Le Conseil des ministres a salué la vigilance des agents des services de sécurité saoudiens, qui ont réussi à éliminer les terroristes en fuite et à déjouer, dans la ville de Baqiq, une tentative d'attentat terroriste visant une grande installation économique nationale profitant à toute la population.

Le Conseil des ministres a souligné qu'il fallait maintenir les efforts régionaux et internationaux aux fins d'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité concernant la lutte antiterroriste et a réaffirmé qu'il fallait appliquer les autres résolutions pertinentes et appuyer la proposition relative à la création d'un centre international pour la lutte contre le terrorisme, sous l'égide de l'ONU.

Le Conseil des ministres a suivi avec une profonde préoccupation l'affaire des caricatures irrespectueuses pour le Prophète qu'ont publiées, entre autres, certains quotidiens occidentaux. La publication de caricatures dénigrant l'islam ne relève ni de la liberté d'expression ni de la liberté de la presse, constitue une provocation pour les musulmans, et représente une atteinte aux valeurs et principes humanitaires, ainsi qu'à l'ensemble des religions, des conventions et des coutumes internationales. Il faut respecter tous les prophètes et s'abstenir de les dénigrer et rejeter l'extrémisme, la violence, la rancœur, la haine et le racisme.

Le Conseil des ministres a condamné tous les actes de violence liés à cette affaire et a appuyé les mesures prises par l'Organisation de la Conférence islamique pour régler ce problème. La communauté internationale doit demander des comptes à ceux qui dénigrent les prophètes et le sacré, et ce dans le cadre des mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies.

Le Conseil des ministres s'est félicité du communiqué conjoint publié à l'occasion de la table ronde qui s'est tenue à Doha et à laquelle le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a été convié pour débattre de la crise suscitée par les caricatures en question. Dans ce communiqué, les participants ont déclaré qu'il fallait exercer le droit à la liberté d'expression de manière responsable et ne pas l'utiliser comme excuse pour attiser la rancœur ou la haine ou pour dénigrer les convictions profondes de tel ou tel groupe. Ils se sont dits résolus à élaborer une stratégie commune pour surmonter la crise et empêcher qu'elle ne se reproduise. Ils ont lancé un appel en faveur de la tolérance et du respect mutuel entre les religions et les sociétés et ont demandé au Secrétaire général de l'ONU de porter leur communiqué à l'attention de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de l'Union européenne. Le Conseil des ministres s'est félicité que le Comité de haut niveau de l'Alliance des civilisations se soit réuni à Doha et qu'il ait formulé des recommandations comprenant un certain nombre d'appels internationaux visant à renforcer l'alliance des civilisations et à mobiliser les moyens nécessaires à la création d'un climat de confiance entre les civilisations occidentale et islamique.

Le Conseil des ministres a passé en revue un certain nombre de questions politiques régionales ou internationales importantes et a réaffirmé énergiquement ses positions, connues de tous, comme suit :

En ce qui concerne l'occupation par l'Iran des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa, qui appartiennent aux Émirats arabes unis, le Conseil :

- A appuyé le droit des Émirats arabes unis d'exercer leur souveraineté sur les trois îles, leurs eaux territoriales, leur espace aérien, leur plateau continental et leur zone économique exclusive, ces trois îles faisant partie intégrante des Émirats arabes unis;
- A déploré que les contacts établis avec la République islamique d'Iran n'aient suscité aucun espoir de régler ce problème, ce qui aurait permis de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région;

- A réaffirmé qu'il étudierait tous les moyens pacifiques susceptibles d'aider les Émirats arabes unis à recouvrer leurs droits sur les trois îles;
- A invité la République islamique d'Iran à donner suite aux initiatives des Émirats arabes unis et de la communauté internationale visant à régler ce problème par la voie de négociations directes ou par l'intermédiaire de la Cour internationale de Justice.

En ce qui concerne l'Iraq, le Conseil :

- A accueilli avec satisfaction les résultats des élections législatives, les efforts qui se sont ensuivis et les mesures positives prises en vue d'achever le processus politique, et a invité toutes les forces iraqiennes à former un gouvernement d'unité nationale viable, largement représentatif et n'excluant aucune faction, ce qui accélérerait le retour de la sécurité et de la stabilité en Iraq et aiderait celui-ci à conduire ses propres affaires et à redevenir un membre à part entière de la communauté arabe et internationale;
- A condamné les actes de violence, les actes terroristes et les agressions commis récemment en Iraq contre des sites sacrés et des lieux de culte;
- A dénoncé fermement toutes les infractions observées en Iraq et a engagé toutes les forces du pays, quelles qu'elles soient, à s'opposer ensemble aux tentatives de division et de dissension confessionnelles;
- A réaffirmé l'engagement que les États membres ont pris de contribuer à la reconstruction de l'Iraq;
- A déploré et condamné à nouveau les meurtres collectifs d'Iraqiens et de prisonniers ou détenus koweïtiens et autres commis par l'ancien régime iraquien, des exactions dont témoignent les fosses communes découvertes régulièrement et qui représentent une violation flagrante des droits de l'homme, des préceptes de l'islam, des règles morales et des valeurs arabes;
- S'est félicité à nouveau de la coopération qui régnait entre le Koweït et l'Iraq, ces deux pays ayant souffert en raison des pratiques inhumaines auxquelles l'ancien régime iraquien se livrait à l'égard des peuples koweïtien et iraquien frères;
- A prié l'ONU de poursuivre ses efforts en vue de régler les questions encore en suspens, telles que la restitution des biens koweïtiens et des archives nationales du Koweït emportés par l'ancien régime iraquien et la détermination du sort des prisonniers koweïtiens et autres.

En ce qui concerne la question de Palestine et le processus de paix au Moyen-Orient, le Conseil :

- A félicité le Président Mahmoud Abbass pour l'organisation réussie des élections législatives palestiniennes, dont les résultats, expression de la volonté populaire, doivent être acceptés, et a invité la communauté internationale à respecter le désir du peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de faire ses propres choix;
- A exprimé l'espoir de voir la communauté internationale réagir favorablement à l'évolution de la situation et faire pression sur Israël pour l'amener sur la voie d'une paix juste et globale dans la région;

- A invité toutes les forces palestiniennes à serrer les rangs et à unir leurs positions durant la période à venir en vue de créer un État palestinien indépendant, ayant pour capitale la ville sainte de Jérusalem, par la voie de négociations fondées sur l'application de la Feuille de route, et a engagé les deux parties – palestinienne et israélienne – à respecter les traités, les accords signés et les résolutions constitutives de la légalité internationale afin de surmonter les difficultés qui les empêchent de s'accepter mutuellement et de reprendre les négociations;
- A exigé du Gouvernement israélien qu'il interrompe ses agressions contre le peuple palestinien et lève son blocus économique;
- A invité la communauté internationale à maintenir son assistance financière au peuple palestinien et à ne pas punir celui-ci après qu'il eût opté pour la voie démocratique;
- A réaffirmé son appui aux efforts visant à rapprocher les points de vue des différentes parties palestiniennes afin que les différends politiques ne nuisent pas aux intérêts du peuple palestinien, et a précisé que la communauté internationale devait appuyer les institutions nationales palestiniennes et respecter toutes les résolutions constitutives de la légalité internationale en vue de promouvoir la stabilité dans la région;
- S'est félicité de la décision que l'Union européenne a prise d'offrir à nouveau son assistance financière (120 millions d'euros) au peuple palestinien pour l'aider à assurer sa subsistance;
- A demandé à la communauté internationale, notamment l'Administration américaine, l'Union européenne et le Quatuor, de ne pas anticiper les événements et de ne pas formuler de jugement hâtif au sujet du nouveau Gouvernement palestinien et d'aider celui-ci;
- A invité à nouveau la communauté internationale à faire du Moyen-Orient, y compris de la région du Golfe, une zone exempte d'armes de destruction massive, et a demandé à Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de soumettre toutes ses installations nucléaires au régime d'inspection internationale, a exprimé sa profonde inquiétude devant les dangers liés à la prolifération des armes de destruction massive et a lancé un appel pour que cette question soit réglée pacifiquement dans le cadre du régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En ce qui concerne le Liban et les travaux de la Commission d'enquête internationale, la Commission :

- A exprimé la volonté des États membres d'œuvrer en faveur de la stabilité politique et économique et de la sécurité du peuple libanais frère;
- A invité les forces agissantes au Liban à travailler ensemble pour surmonter les crises et les dissensions et préserver ainsi l'unité, la sécurité et la stabilité du Liban;
- A invité les parties libanaise et syrienne à engager un dialogue entre les deux pays frères et voisins afin d'assurer la sécurité et la stabilité de la Syrie et du Liban;

- A invité la communauté internationale à identifier rapidement les assassins du Président Hariri et les auteurs de la série d'assassinats commis au Liban et à les traduire en justice.

En ce qui concerne l'évolution de la situation au Soudan et l'aggravation de la crise humanitaire qui sévit au Darfour, dans l'ouest du pays, le Conseil des ministres a salué les efforts déployés par le Gouvernement soudanais pour régler cette crise et a prié la communauté internationale de redoubler d'efforts pour aider au règlement de la crise, ce qui permettrait d'assurer la sécurité et la paix pour le peuple soudanais frère.

Le Conseil des ministres a salué la nomination de M. Abdallah Aqlah Al-Hachem (Koweït) au poste de secrétaire général adjoint aux ressources humaines et à l'environnement pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2006, et lui a souhaité plein succès dans ses fonctions.

Fait à Riyad, le 1^{er} mars 2006
